



## Ouest Essonne Athlétisme

David HARDY

Mairie de Limours

Place du Général de Gaulle

91470 Limours

***courses.oea@gmail.com***

## Règlement de course

### Les Foulées des Thermes à Forges les Bains (91)

#### 1. Organisation :

Le club « Ouest Essonne Athlétisme » organise **le Dimanche 30 Mars** une course nature appelée, « **les Foulées des Thermes** » ou également nommée ci-après « **FDT** ».

#### 2. Parcours :

Cette épreuve se déroule uniquement dans les rues, les sentiers et chemins forestiers des communes de Forges-les-Bains.

Plusieurs distances sont proposées :

- **10 km course et Marche Nordique**
- **5 Km course**
- **Des courses enfants**

Le contrôle des dossards seront réalisés tout au long du parcours par les bénévoles.

Il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours mais uniquement à l'arrivée.

Des courses pour les enfants seront également organisées :

- 1<sup>ère</sup> Course « Poussin » (nés en 2014 et 2015) : **1 km** environ, principalement dans le bois communal
- 2<sup>ème</sup> Course « Benjamin » (nés en 2012 et 2013) : **2,3 km** environ, principalement dans le bois communal
- 3<sup>ème</sup> Course « Minimes » (nés en 2010 et 2011) : **2.3 km** environ, principalement dans le bois communal

#### 3. Horaires et départ :

- 9H30 : Départ du 10 km course (à partir de la catégorie cadet < 2009)
- 9H35 : Départ du 10 km Marche Nordique (à partir de la catégorie cadet < 2009)
- 10H : Départ du 5 km (à partir de la catégorie minime < 2011)
- 10H45 : Départ du 2.3 km réservé à la catégorie Minime
- 11H00 : Départ du 2.3 km réservé à la catégorie Benjamin
- 11H15 : Départ du 1,2 km réservé à la catégorie Poussin
- 11H25 : Course animation

#### 4. Inscriptions :

<u>Distances</u>	<b>10 km Course et MN</b> <b>Adulte uniquement</b>	<b>5 km</b> <b>Adulte à minime</b>	<b>2,3 km</b> <b>Enfant uniquement</b>	<b>1 km</b> <b>Enfant uniquement</b>
<u>Catégories</u>	Adulte à Cadet < 2009	Adulte à minime < 2009	Benjamin 2012-2013 Minime 2010 -2011	Poussin 2014-2015

Les inscriptions sont limitées à 500 participants.

La participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- **Soit d'une licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un Pass' J'aime courir, délivré par la **FFA**, et complété par le médecin, en cours de validité à la date de compétition.
- **Soit d'un PPS** obtenu après avoir suivi le parcours sur le site pps.athle.fr  
Le PPS est valable 3 mois et devra être valide à la date de la compétition.

### **Pour les adultes : Le certificat ne sera plus accepté.**

- Pour les athlètes mineurs, le certificat médical reste obligatoire ainsi que l'autorisation parentale.

Les documents seront conservés par les organisateurs.

Les inscriptions seront faites sur le site [onsincrit.com](http://onsincrit.com) avant la course.

L'inscription sur place sera possible s'il reste des dossards.

Les inscriptions seront sur le site internet **Onsincrit.com**

- **10km : 15 euros\* sur onsincrit.com** (fermeture des inscriptions le 28 mars à minuit)
- **5 km : 10 euros\* sur onsincrit.com** (fermeture des inscriptions le 28 mars à minuit)
- **Les courses enfants : 2,3 km (5 \*€) et 1 km (3 \*€) euros sur onsincrit.com** (fermeture des inscriptions le 28 mars à minuit)  
\*part onsincrit non comprise

Inscription sur place seulement s'il reste des places disponibles. Majoration chaque course :

10 km : 18€ sur place

5km : 12 €sur place

Course Enfant 2.3 km : 6 € sur place

Course Enfant : 1 km : 4 € sur place

**Fin des inscriptions sur place 30 minutes avant la course concernée.**

## **Le retrait des dossards :**

**Les informations concernant les lieux de retrait des dossards seront communiquées courant mars.**

**Il sera également possible de récupérer votre dossard le jour de la course à partir de 7H30 sur le lieu de la course :**

Parc des Thermes – Forges les Bains -91

### 5. Cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Le changement d'un dossard sera autorisé via le système de bourse aux dossards proposé par la société d'inscription. Il pourra également se faire par mail jusqu'à 24H avant la course en adressant votre demande sur : ***courses.oea@gmail.com***

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans informer l'organisation de la course, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### 6. Assurance :

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile contractée auprès de la MAIF. Les concurrents participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance ainsi qu'en cas de vol.

### 7. Sécurité :

La sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs bénévoles disposés le long du parcours. Ils sont placés prioritairement en fonction de la dangerosité des voies et routes traversées. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des organisateurs et des signaleurs, ainsi que le Code de la Route.

Deux postes de secours (FFSS45), reliés aux organisateurs par moyens radio ou téléphone cellulaire, sont prévus : un poste fixe dans la zone de départ/arrivée et un poste mobile.

### 8. Résultats et récompenses :

Les résultats des courses seront affichés le jour de la course. Ils seront également communiqués en instantanés sur le site internet de la société en charge du chronométrage.

**Pour les courses enfants**, une médaille pour chaque enfant. Il y aura également une récompense pour les 3 premiers H / F par catégorie pour les courses (2,3 et 1,2 km).

**Pour les courses de 5km, 10 Km MN**, les 5 premiers au scratch (H/F) seront récompensés.

**Sur le 10 km** : Les 3 premiers au scratch H/F + 1H/F de chaque catégorie

#### 9. Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Le projet de loi sur la transition énergétique prévoit l'interdiction des gobelets en plastique jetables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin de nous conformer à cette nouvelle réglementation, un gobelet réutilisable vous sera distribué lors du retrait de votre dossard. Il n'y aura pas de gobelets aux points de ravitaillement.

#### 10. Annulation :

Si la course devait être annulée à cause des contraintes sanitaires, tous les inscrits seraient remboursés du prix de l'inscription – 2€. Cependant, les frais d'inscription du site Ons'inscrit.com ne seront pas remboursés. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de forfait.

#### 11. Divers :

Le stationnement des concurrents peut se faire à proximité de la ligne de départ.

Des sanitaires sont accessibles dans la zone des inscriptions.

Des tentes seront disponibles pour vous changer

Une consigne sera à votre disposition pour laisser vos sacs pendant la course.

Votre adresse e-mail pourra être utilisée à des fins de communication sur les courses organisées par notre club.

L'organisation est autorisée à diffuser toutes les images et vidéos prises le jour de la course sur les supports utilisés par l'organisation et ses partenaires.

Le directeur de course FDT :  
David HARDY